



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 11 septembre 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 15
Procuration : 0
Secrétaire de séance M. FURGAL Joseph
Date de convocation : 07/09/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE, Marie-Rose ADAM et MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Régis KILLIAN, Guy JUNG, Antoine PERSPICACE et Alain CAMINATI.

Membres absents excusés :

3 – FINANCES

A) BP M14 2020 : Décision modificative n°01

Le Maire informe que, depuis le 01 janvier 2020, la compétence « eaux pluviales urbaines » est exercée par la Communauté d'Agglomération de Forbach et suite à cette intégration, la dotation de compensation, versée tous les deux mois par la Commune, a été revalorisée. Afin de pouvoir procéder au paiement de cette dotation, des crédits supplémentaires doivent être votés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget M14 de l'exercice 2020 :

CREDITS A OUVRIR-DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OP.	NATURE	MONTANT
014	739211		Attribution de compensation	5 000 €

CREDITS A OUVRIR- RECETTES

CHAP.	COMPTE	OP	NATURE	MONTANT
73	73111		Taxes foncières et d'habitation	5 000 €

Pour extrait conforme
Etzling, le 14 septembre 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 14/09/2020



COMMUNE D'ETZLING
57460
Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 11 septembre 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 15
Procuration : 0
Secrétaire de séance M. FURGAL Joseph
Date de convocation : 07/09/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE, Marie-Rose ADAM et MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Régis KILLIAN, Guy JUNG, Antoine PERSPICACE et Alain CAMINATI.

Membres absents excusés :

3 – FINANCES

B) Dépenses imputables au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir consulté Madame la trésorière principale,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE,

Il vous est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles (manifestations patriotiques) et inaugurations ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements, récompenses sportives, culturelles, militaires, de travail ou lors de réceptions officielles ;

- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ; - les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Entendu le rapport de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

Pour extrait conforme
Etzling, le 14 septembre 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 14/09/2020



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 11 septembre 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 15
Procuration : 0
Secrétaire de séance M. FURGAL Joseph
Date de convocation : 07/09/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE, Marie-Rose ADAM et MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Régis KILLIAN, Guy JUNG, Antoine PERSPICACE et Alain CAMINATI.

Membres absents excusés :

3 – FINANCES

C) Acceptation de remboursement

Le maire informe que dans le litige qui oppose la Commune à Mme COLLOWALD Solange dans le dossier de la nouvelle mairie, la protection juridique vient de procéder au remboursement d'une partie des frais d'avocats et huissier soit la somme de 781.33 €.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité, accepte ce remboursement.

Pour extrait conforme
Etzling, le 14 septembre 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 14/09/2020



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 11 septembre 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 15
Procuration : 0
Secrétaire de séance M. FURGAL Joseph
Date de convocation : 07/09/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE, Marie-Rose ADAM et MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Régis KILLIAN, Guy JUNG, Antoine PERSPICACE et Alain CAMINATI.

Membres absents excusés :

3 – FINANCES

D) Associations : demande de subvention

Monsieur le Maire donne lecture des demandes émanant de la Ligue Contre le Cancers-Comité de Moselle, de l'association ELA et de la Société Protectrice des Animaux.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité, émet un avis défavorable aux trois demandes.

Pour extrait conforme
Etzling, le 14 septembre 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 14/09/2020



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 11 septembre 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 15
Procuration : 0
Secrétaire de séance M. FURGAL Joseph
Date de convocation : 07/09/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE, Marie-Rose ADAM et MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Régis KILLIAN, Guy JUNG, Antoine PERSPICACE et Alain CAMINATI.

Membres absents excusés :

4 – Affaires scolaires

A) Crédits scolaires et frais de fonctionnement de la direction année 2020-2021

Le Maire donne la parole à Mme RESCH Doris, adjointe au maire en charge des affaires scolaires qui rappelle

- qu'en 2005, le Conseil a accepté la procédure des crédits scolaires sous la formule d'une mise à disposition d'une ligne budgétaire aux enseignants et que les crédits non utilisés seront reportés d'une année à l'autre.
- pour l'année 2019-2020 comptant 105 enfants, le Conseil avait alloué les sommes de 23 € par élève pour les crédits scolaires et de 3 € par élève pour les frais de fonctionnement liés à la direction du groupe scolaire.

Elle informe que pour l'année 2019-2020, le groupe scolaire a dépensé la somme de :

- 665.67 € pour les crédits scolaires.
- 251.58 € pour les frais de fonctionnement de la direction.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide de maintenir, pour l'année scolaire 2020-2021, les sommes de 23 € par élève pour les crédits scolaires et de 3 € par élève pour les frais de fonctionnement liés à la direction du groupe scolaire.

Pour extrait conforme
Etzling, le 14 septembre 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 14/09/2020



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 11 septembre 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 15
Procuration : 0
Secrétaire de séance M. FURGAL Joseph
Date de convocation : 07/09/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE, Marie-Rose ADAM et MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Régis KILLIAN, Guy JUNG, Antoine PERSPICACE et Alain CAMINATI.

Membres absents excusés :

4 – Affaires scolaires

B) Périscolaire : atelier d'anglais-création de poste

Le Maire donne la parole à Mme Doris RESCH, adjointe en charge des affaires scolaires qui informe les membres du Conseil que Mme PLADO qui assurait les ateliers périscolaires d'anglais, ne prodiguera plus de cours à la rentrée.

Etant donné que cet atelier d'anglais est plébiscité par les élèves du groupe scolaire, des recherches ont été menées pour trouver un remplaçant ou une remplaçante.

Il s'agit de Mme DIDIER Christelle. Cette dernière prodiguera les cours d'anglais dans les mêmes conditions que Mme PLADO sauf que Mme DIDIER sera embauchée par la commune.

Après ouï l'exposé de Mme RESCH et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de créer le poste d'adjoint d'animation non titulaire à temps non complet pour une durée de 6 h par semaine.
- que ce poste sera pourvu par Mme DIDIER Christelle à partir du 01 octobre 2020.
- Elle percevra une rémunération calculée sur la base de 6/35^e de la valeur de l'indice brut 389 majoré 356 de l'échelle C1 échelon 10 du grade d'adjoint d'animation et elle sera affiliée à l'IRCANTEC. Le cas échéant Mme DIDIER percevra également le supplément familial de traitement.
- Le Maire est chargé de la nomination et de la signature du contrat.

Pour extrait conforme
Etzling, le 14 septembre 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 11 septembre 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 15
Procuration : 0
Secrétaire de séance M. FURGAL Joseph
Date de convocation : 07/09/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE, Marie-Rose ADAM et MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Régis KILLIAN, Guy JUNG, Antoine PERSPICACE et Alain CAMINATI

Membres absents excusés :

5 – Personnel communal

A) Contrat groupe d'assurances garantissant les risques statutaires

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 27 novembre 2019, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune, en date du 23 octobre 2019, a donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle, dans le cadre de la mise en concurrence organisée par ce dernier, de procéder pour son compte à une demande de tarification pour un contrat groupe d'assurance risque statutaire.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1^{er} : décide d'accepter la proposition suivante :

Assureur : *AXA France Vie*

Courtier : *Gras Savoye Berger Simon*

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2021).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

- Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et fonctionnaires détachés dans la fonction publique territoriale

Risques garantis : Décès + accident et maladie imputable au service + longue maladie, maladie longue durée + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire

Conditions : Tous les risques, avec une **franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire** à un taux de **5.29 %**

Au taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de **0,14 %** pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 2 : autorise le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 : autorise le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,

Article 4 : charge le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

Article 5 : prévoit les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

Pour extrait conforme
Etzling, le 14 septembre 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 14/09/2020



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 11 septembre 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 15
Procuration : 0
Secrétaire de séance M. FURGAL Joseph
Date de convocation : 07/09/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE, Marie-Rose ADAM et MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Régis KILLIAN, Guy JUNG, Antoine PERSPICACE et Alain CAMINATI

Membres absents excusés :

5 – Personnel communal

B) Adhésion à la convention de participation pour des risques de prévoyance mise en place par le Centre de Gestion de la Moselle

EXPOSE PREALABLE

Par délibération en date du 15 mai 2019, le conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle a, conformément à l'article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat.

En outre, par délibération du 27 novembre 2019 et sur la base d'une comptabilité analytique, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Moselle a fixé le montant de la contribution des collectivités et établissements publics adhérents, en contrepartie de la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de mise en place d'une convention de participation prévoyance. Cette contribution financière annuelle correspond à 0,14% de la masse salariale assurée.

Conformément à l'article 22 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les dépenses supportées par le Centre de Gestion pour l'exercice de cette mission supplémentaire à caractère facultatif sont financées par les collectivités et établissements adhérents dans les conditions fixées par une convention d'adhésion.

Après avoir recueilli l'avis du comité technique en date du 13/12/2019 sur le choix de participer à cette consultation (avec estimation du montant de participation), le conseil municipal a

habilité le Centre de Gestion de la Moselle à agir pour le compte de la collectivité (ou établissement public).

Suite à la diffusion de l'appel à concurrence quatre propositions ont été reçues et étudiées avec attention au regard des critères retenus : rapport garanties/taux, degré effectif de solidarité, maîtrise financière du contrat, moyens pour les plus exposés, qualité de gestion du contrat.

Les membres du comité technique départemental ont émis un avis sur les offres présentées lors de leur réunion du 5 juin 2020.

Les membres du conseil d'administration ont, au cours de leur réunion du 17 juin 2020, décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM (choix identique à l'avis formulé par le comité technique départemental).

Il est rappelé que les collectivités peuvent, en application de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, contribuer au financement des garanties de la protection sociale complémentaire auxquelles leurs agents adhèrent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

	Risques garantis	Taux de cotisation	Niveau de garantie	Adhésion
Garanties de base	Incapacité de travail	0,85%	95%	Obligatoire
	Invalidité permanente	0,60%	95%	
Total		1,45%		
Options <i>(au choix de l'agent)</i>	Minoration de retraite	0,50%	95%	Facultative
	Décès / PTIA	0,35%	100%	

- ✓ le contrat est conclu pour une période de 6 ans soit du 01/01/2021 au 31/12/2026
- ✓ le contrat est à adhésions facultatives
- ✓ les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public ou de droit privé peuvent adhérer
- ✓ l'assiette de cotisation est celle retenue par l'employeur :
traitement brut indiciaire + NBI
OU
traitement brut indiciaire + NBI + Régime indemnitaire (à l'exclusion du CIA)
- ✓ l'adhésion des agents s'effectue sans questionnaire médical

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code des Assurances ;
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

- VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- VU la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 15 mai 2019 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation mutualisée au risque « prévoyance » dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;
- VU l'avis du comité technique en date du 13/12/2019. sur le choix de participer à cette consultation (avec estimation du montant de participation) ;
- VU la délibération en date du 26/11/2019 portant d'habilitation du Centre de Gestion de la Moselle à agir pour le compte de la collectivité (avec estimation du montant de participation) ;
- VU l'avis favorable à l'unanimité du comité technique paritaire du 5 juin 2020 sur le choix du candidat retenu ;
- VU la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 17 juin 2020 attribuant la convention de participation à COLLECTEAM/HUMANIS ;
- VU l'exposé du Maire;

Considérant l'avis du comité technique ;

Après délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal

DECIDENT

- de faire adhérer la commune d'Etzling à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM.
- que la cotisation de l'agent sera calculée sur le traitement de base + NBI.
- que la participation financière mensuelle par agent sera de 15 € brut sachant que le comité technique a été sollicité pour avis le 04/08/2020

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer les documents qui découlent de la convention de participation ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

Pour extrait conforme
Etzling, le 14 septembre 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 14/09/2020



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 11 septembre 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 15
Procuration : 0
Secrétaire de séance M. FURGAL Joseph
Date de convocation : 07/09/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE, Marie-Rose ADAM et MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Régis KILLIAN, Guy JUNG, Antoine PERSPICACE et Alain CAMINATI

Membres absents excusés :

6 – TRAVAUX

A) Rue des Moulins : Enfouissement des réseaux secs

Le Maire soumet le projet des travaux pour l'enfouissement des réseaux secs allant de l'angle rue Principale-rue des Moulins jusqu'à l'immeuble 21b rue des Moulins.

Le coût estimatif est de 147 318 € HT.

Il rappelle que la maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau MK ETUDES d'Ippling pour un taux de rémunération de 5 % du montant des travaux soit la somme de 7 365.90 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de faire réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux secs allant de l'angle rue Principale-rue des Moulins jusqu'à l'immeuble 21b rue des Moulins
- autorise le Maire à signer tous les documents et actes liés à cette affaire.

Pour extrait conforme
Etzling, le 14 septembre 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 14/09/2020



COMMUNE D'ETZLING

57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 11 septembre 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 15
Procuration : 0
Secrétaire de séance M. FURGAL Joseph
Date de convocation : 07/09/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE, Marie-Rose ADAM et MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Régis KILLIAN, Guy JUNG, Antoine PERSPICACE et Alain CAMINATI

Membres absents excusés :

6 – TRAVAUX

B) Remplacement des ordinateurs de la salle informatique à l'école élémentaire

Le Maire informe que les ordinateurs actuels de la salle informatique à l'école élémentaire sont arrivés en fin de vie et qu'il faut procéder à leur remplacement.

Il a été convenu avec les enseignants de remettre que 5 ordinateurs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de procéder au remplacement des ordinateurs
- Charge le Maire de prendre contact avec le service informatique de la Communauté d'Agglomération de Forbach pour la fourniture de ces 5 appareils.

Pour extrait conforme
Etzling, le 14 septembre 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 14/09/2020



COMMUNE D'ETZLING

57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 11 septembre 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 15
Procuration : 0
Secrétaire de séance M. FURGAL Joseph
Date de convocation : 07/09/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE, Marie-Rose ADAM et MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Régis KILLIAN, Guy JUNG, Antoine PERSPICACE et Alain CAMINATI

Membres absents excusés :

6 – TRAVAUX

C) Rénovation du pont sur la route menant à Kerbach avec aménagement de trottoirs

Le Maire informe que le pont sur la route menant à Kerbach est en très mauvais état et des travaux de rénovation sont nécessaires.

De plus, afin de garantir la sécurité des piétons allant vers les étangs et empruntant ce pont, l'aménagement de trottoirs sera également nécessaire.

Cout estimatif de ce projet : 116 351.70 €

Ce projet est susceptible de faire l'octroi de subvention

- auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif « Ambition Moselle »
- au titre de la DETR
- au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de réaliser les travaux de rénovation du pont avec aménagement de trottoirs
- sollicite l'octroi des subventions
 - auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif « Ambition Moselle »
 - au titre de la DETR,
 - au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

- s'engage à ne pas effectuer les travaux avant la notification des subventions.
- charge le Maire de l'établissement du plan de financement du projet
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et à entreprendre les démarches nécessaires pour l'obtention des subventions.

Pour extrait conforme
Etzling, le 14 septembre 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 14/09/2020



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 11 septembre 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 15
Procuration : 0
Secrétaire de séance M. FURGAL Joseph
Date de convocation : 07/09/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE, Marie-Rose ADAM et MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Régis KILLIAN, Guy JUNG, Antoine PERSPICACE et Alain CAMINATI

Membres absents excusés :

7 – Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France : Rapports annuels du service public de l'eau et de l'assainissement

Le maire présente aux conseillers :

1) Le rapport établi par le président de la Communauté d'Agglomération sur le prix de l'eau et la qualité du service pour l'exercice 2019 service public assuré par Veolia suivant le contrat signé le 20 juillet 2010 pour une durée de 12 ans et à compter du 01 septembre 2010, l'affermage du réseau d'eau potable. La durée du contrat a été prolongée par l'avenant n°3 signé le 18 décembre 2013 et son échéance est fixée au 31 décembre 2027 sauf résiliation anticipée. Au 01 janvier 2014, les communes d'Alsting et de Schoeneck ont été intégrées au périmètre affermé.

2) Le rapport établi par le président de la Communauté d'Agglomération sur le prix de l'assainissement et la qualité du service pour l'exercice 2019, service public assuré par Veolia Eau suivant un contrat d'affermage signé à partir du 01 mai 2005 portant à la fois sur les collecteurs et ouvrages communautaires, les branchements du Technopole ainsi que la STEP de Kerbach. Ce contrat d'une durée de 12 ans a succédé aux contrats d'exploitation confiés à France Assainissement. Le principe d'une nouvelle délégation de ce service a été voté par le Conseil communautaire dans sa séance du 26 février 2015.

A compte du 01 mai 2017, la gestion de l'assainissement de ce bassin versant comporte également l'ensemble des réseaux de collecte. Le marché a été confié à Véolia

Il les informe que tous ces rapports sont à leur disposition.

Le Conseil prend acte de ces différentes informations

Pour extrait conforme
Etzling, le 14 septembre 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 14/09/2020



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 11 septembre 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 15
Procuration : 0
Secrétaire de séance M. FURGAL Joseph
Date de convocation : 07/09/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE, Marie-Rose ADAM et MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Régis KILLIAN, Guy JUNG, Antoine PERSPICACE et Alain CAMINATI

Membres absents excusés :

8 – Acquisition de terrains

Le Maire informe les membres du Conseil avoir été contacté par Mme Juliette WAGNER née LUDWIG qui souhaite vendre des terrains situés sur le ban communal dont elle est propriétaire à savoir :

- section 05 parcelle n°236 au lieudit « Oberbusch » d'une contenance de 10.15 ares
 - section 11 parcelle n°244 au lieudit «Unter der Chaussée » d'une contenance de 14.47 ares
 - section 11 parcelle n° 245 au lieudit «Unter der Chaussée » d'une contenance de 12.63 ares
 - section 13 parcelle n°299 au lieudit « Unterste Loofe » d'une contenance de 9.33 ares
 - section 13 parcelle n° 300 au lieudit « Unterste Loofe » d'une contenance de 0.42 ares
 - section 15 parcelle n°135 au lieudit « Griesfeldgarten » d'une contenance de 5.63 ares
- pour un total de 52.63 ares

Elle signale que sa sœur Mme LUDWIG Nicole, propriétaire de terrains sis sur le ban communal, souhaite également mettre en vente ces derniers à savoir :

- section 06 parcelle n°153 au lieudit « Oberbusch » d'une contenance de 16.49 ares
 - section 09 parcelle n°137 au lieudit « Rundheck » d'une contenance de 10.91 ares
 - section 11 parcelle n°67 au lieudit « Schreinerstuck » d'une contenance de 11.16 ares
 - section 14 parcelle n°215 au lieudit « Oberste Loose » d'une contenance de 5.33 ares
 - section 17 parcelle n°162 au lieudit « Chaussée Land » d'une contenance de 11.11 ares
- pour un total de 55 ares

Elles demandent si la commune serait intéressée par l'achat de ces terrains et à quel prix.

Après avoir pris connaissance de la situation des terrains, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir les terrains
 - section 05 parcelle n°236 au lieudit « Oberbusch » d'une contenance de 10.15 ares
 - section 11 parcelle n°244 au lieudit « Unter der Chaussée » d'une contenance de 14.47 ares

- section 11 parcelle n°245 au lieudit « Unter der Chaussée » d'une contenance de 12.63 ares
- section 13 parcelle n°299 au lieudit « Unterste Loofe » d'une contenance de 9.33 ares
- section 13 parcelle n°300 au lieudit « Unterste Loofe » d'une contenance de 0.42 ares
- section 15 parcelle n°135 au lieudit « Griesfeldgarten » d'une contenance de 5.63 ares
- section 06 parcelle n°153 au lieudit « Oberbusch » d'une contenance de 16.49 ares
- section 09 parcelle n°137 au lieudit « Rundheck » d'une contenance de 10.91 ares
- section 11 parcelle n°67 au lieudit « Schreinerstuck » d'une contenance de 11.16 ares
- section 14 parcelle n°215 au lieudit « Oberste Loose » d'une contenance de 5.33 ares
- section 17 parcelle n°162 au lieudit « Chaussée Land » d'une contenance de 11.11 ares

au prix de 25 € l'are pour chaque terrain soit la somme totale de 2 690.75€.

- Les frais notariaux sont pris en charge par la Commune
- Charge le Maire de notifier la décision du Conseil aux propriétaires
- En cas d'accord de ces derniers, charge le Maire ou à défaut un adjoint de la signature de l'acte notarié et tous documents liés à cette affaire.

Pour extrait conforme
 Etzling, le 14 septembre 2020
 Le Maire,
 J.L.JEHIN

Décision publiée le 14/09/2020



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 11 septembre 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 15
Procuration : 0
Secrétaire de séance M. FURGAL Joseph
Date de convocation : 07/09/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE, Marie-Rose ADAM et MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Régis KILLIAN, Guy JUNG, Antoine PERSPICACE et Alain CAMINATI

Membres absents excusés :

9 – Salle polyvalente : ouverture

Le Maire rappelle que la salle polyvalente est fermée aux grands publics et associations depuis le 17 mars 2020 suite à la crise sanitaire liée au COVID 19.

Il informe que plusieurs associations ont pris contact avec la mairie pour demander l'autorisation de reprendre leurs activités culturelles ou sportives.

Après délibération et ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser les associations à reprendre leurs activités culturelles ou sportives uniquement sous réserve de signer une lettre d'engagement dans laquelle elles s'engagent à respecter le protocole sanitaire. Toutes manifestations ou fêtes (banquets, bals, ...) restent interdites jusqu'au 31 décembre 2020 inclus.

Par contre, la salle restera fermée au grand public (fêtes de mariages, communions, anniversaires, familiales) jusqu'au 31 décembre 2020 inclus. A titre exceptionnelle, la salle pourra être louée uniquement à des familles à l'occasion d'un décès mais dans la limite de 20 personnes maximum.

Pour extrait conforme
Etzling, le 14 septembre 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 14/09/2020



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 11 septembre 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 15
Procuration : 0
Secrétaire de séance M. FURGAL Joseph
Date de convocation : 07/09/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE, Marie-Rose ADAM et MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Régis KILLIAN, Guy JUNG, Antoine PERSPICACE et Alain CAMINATI

Membres absents excusés :

10 – Repas des anciens 2020 : annulation

Au vue de la situation sanitaire actuelle liée au COVID 19, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler le repas des anciens qui était prévu pour le 18 octobre 2020.

Rendez-vous l'année prochaine si la situation sanitaire le permet.

Pour extrait conforme
Etzling, le 14 septembre 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 14/09/2020



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 11 septembre 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 15
Procuration : 0
Secrétaire de séance M. FURGAL Joseph
Date de convocation : 07/09/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE, Marie-Rose ADAM et MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Régis KILLIAN, Guy JUNG, Antoine PERSPICACE et Alain CAMINATI.

Membres absents excusés :

11 – DIVERS

A) ENEDIS : Convention de servitude

Le Maire informe qu'afin de pouvoir alimenter en électricité les terrains qui se trouvent entre les numéros 09 et 11 rue de la Montée et appartenant de M. WAGNER Anthony qui a un projet d'aménagement, ENEDIS doit empiéter sur des parcelles appartenant à la commune.

De part ce qui précède, le Maire donne la lecture de la convention de servitude établi entre la Commune et ENEDIS pour les terrains communaux cadastrés section 04 n° 229-290-288 et 286.

Après avoir pris connaissance des clauses de la convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte qu'ENEDIS empiète sur les terrains sus cités et autorise le Maire à signer la convention.

Pour extrait conforme
Etzling, le 14 septembre 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 14/09/2020